



GRAND CONSEIL

## **Postulat - 23\_POS\_18 - Claire Attinger Doepper et consorts - Politique de santé mentale : les troubles obsessionnels compulsifs.**

### Texte déposé :

Sur le plan sanitaire, notre Canton est très actif dans bon nombre de domaines. Concernant la santé mentale, cependant, quelques troubles restent méconnus et mériteraient d'être plus soutenus. Les troubles obsessionnel compulsifs – TOC – et connexes sont des troubles fréquents et souvent sévères.

La souffrance des patients est importante et les symptômes entraînent une

atteinte significative du fonctionnement psychosocial (suicides, exclusion sociale, renfermement, difficultés majeures d'intégration socio-professionnelle, ...)

Les patients ne reçoivent souvent pas les traitements adéquats car ils ont honte de leurs symptômes et sont réticents à en parler à leurs thérapeutes qui connaissent souvent peu ces troubles et sont fréquemment démunis lorsqu'il s'agit de les orienter vers des structures adaptées.

### Définition du TOC :

Présence d'obsessions ou de compulsions, mais habituellement les deux sont présents.

Une obsession est définie par une pensée, une image et/ou une impulsion qui sont récurrentes, non voulues (intrusives) et causant de la détresse.

Une compulsion consiste en un comportement ou une action mentale qui se produit de façon répétitive et que la personne se sent poussée à accomplir et qui vise souvent à réduire la tension générée par les obsessions ou à prévenir un événement redouté.

60 à 90 % des patients présentent une comorbidité au cours de leur vie avec des troubles anxieux, dépressifs ou un trouble de la personnalité .

L'âge médian de début des troubles se situe vers 19 ans mais près d'un quart des cas débutent avant l'âge de 10 ans. C'est dire s'il est important de diagnostiquer et de bien orienter les patients atteints de TOC vers la bonne prise en charge.

Si le traitement n'est pas adapté ou si la famille/ le patient ne parle pas de ses troubles, il faut craindre une réduction de la qualité de vie, comparable à celle retrouvée dans la schizophrénie ou la dépression.

Pour les enfants qui en souffrent, les conséquences sont marquées par de l'absentéisme scolaire, des performances scolaires en baisse, des troubles de la concentration, une interférence avec le développement cognitif, des difficultés d'intégration sociale, une entrave à la vie amoureuse et sexuelle et enfin des modifications importantes dans l'organisation familiale (jusqu'à 75 % des cas).

Aujourd'hui, les réponses pour répondre à ces troubles et pour diminuer leur impact sur les patient.e.s se déclinent sur 2 axes :

1. Accueil, écoute et orientation : Favoriser et améliorer l'accès aux soins
2. Prise en charge spécialisée : Accès aux soins

Depuis 2019, une association spécifique - Toc Passerelles[1]-s'est constituée et répond bénévolement aux demandes et appels à l'aide ( entre 2019 et 2022, le nombre de demandes a passé de 40 à 180 et le site Internet est consulté quotidiennement en moyenne par 38 personnes ).

En parallèle, sur le plan clinique, les soins et la connaissance de ce trouble sont établis et suivis par le Service de psychiatrie adulte nord et ouest du Département de psychiatrie du CHUV entre autres.

Compte tenu de l'ampleur de ce trouble, des effets négatifs et nocifs à long terme sans aides spécifiques entament l'intégration et l'adaptation des patients dans leur vie socio-professionnelle .

Dès lors, nous avons l'honneur de demander au CE de nous indiquer les mesures et les moyens mis à disposition pour que cette maladie soit intégrée dans le plan de santé mentale du Canton avec un soutien aux associations présentes dans le domaine afin d'accompagner familles et patients confrontés à cette maladie en favorisant toutes mesures favorables à son traitement.

[1] <https://www.tocspasserelles.ch/>

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Alice Genoud (VER)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Carine Carvalho (SOC)

5. Cédric Roten (SOC)
6. Céline Misiego (EP)
7. Cendrine Cachemaille (SOC)
8. Claude Nicole Grin (VER)
9. Felix Stürner (VER)
10. Graziella Schaller (VL)
11. Isabelle Freymond (SOC)
12. Jean Tschopp (SOC)
13. Joëlle Minacci (EP)
14. Julien Eggenberger (SOC)
15. Laurent Balsiger (SOC)
16. Marc Vuilleumier (EP)
17. Muriel Thalmann (SOC)
18. Oriane Sarrasin (SOC)
19. Pierre Fonjallaz (VER)
20. Rebecca Joly (VER)
21. Romain Pilloud (SOC)
22. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
23. Théophile Schenker (VER)
24. Vincent Jaques (SOC)
25. Yves Paccaud (SOC)